Université catholique

CONFÉRENCE DE M. ÉTIENNE LAMY

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Etienne Lamy, de l'Académie française, viendra prochainement à Lille, invité par l'Ecole des Sciences sociales et politiques, donner une conférence à l'Université Catholique sur ce sujet : « Les Mées d'un constituant de 1791 sur la souveraineté populaire : Bergasse et Jean-Jacques Rousseau ». A l'aide de documents inédits, l'éminent historien se propose de faire revivre la curieuse figure d'un contradicteur peu connu de Rousseau : Bergasse, député à l'Assemblée constituante de 1791. La conférence de M. Etienne Lamy aura lieu le mercredi 24 mars, à quatre heures trois quarts, dans la grande salle de la Faculté catholique de Droit (rue François-Baes).

LA SOIRÉE DES ÉTUDIANTS A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les étudiants des Facultés catholiques ont donné hier soir, en la salle de la Société Industrielle, leur soirée récréative annuelle au profit de deux cents familles pauvres visitées par leurs Conférences de Saint-Vincent de Paul.

Au programme figuraient trois pièces amusantes, que les acteurs ont enlevées avec le brio qu'on attendait d'eux.

MM. Marcel Faucon et Jean Scalbert ont détaillé avec une parfaite conviction, l'un comme l'autre, les qualités ou les défauts de la femme, résumés dans un acte de Grenet-Dancourt.

« L'Anglais tel qu'on le parle » de Tristan-Bernard a été joyeusement interprété par MM. Bochin, Carpentier et Bailleul, Vanhoutte, Renaudin et Sercot.

Mais le clou de la séance était la comédie de Molière, — arrangée pour la circonstance, — « Le Médecin malgré lui ». Le public s'est diverti le mieux du monde aux discours et répliques de MM. Marcel Vérin, J. du Bus, A. de Rivoyre, Léon Vanhoutte, Renaudin, Berger, Bochin et Dhuit.

Pendant les entr'actes, la Symphonie Notre-Dame, habilement dirigée par M. A. Marissal, a exécuté une marche de Belosi, l'ouverture de la « Poupée de Nuremberg », une gavotte d'Ellemberg, une fantaisie sur la « Fille du Régiment » et « Rose-Thé », intermezzo, de Chabot.

Ajoutons que le service d'ordre était fait par les étudiants et que des jeunes filles avaient bien voulu se charger de la distribution des programmes.

L'assistance, très nombreuse, — la salle était comble, — s'est retirée vers dix heures et demie, enchantée de l'agréable soirée qu'elle venait de passer.

DÉSIGNATIONS FLATTEUSES

Au cours de 1908, les tribunaux d'Amiens (25 janvier), de Confolens (26 mars), de Beaugé (31 mars), de Nantes (1er juillet), et le tribunal de la Seine (26 mars et 31 juillet), ont choisi **LA NATIONALE-VIE** pour des constitutions de rentes viagères.

Ces désignations flatteuses, venant après beaucoup d'autres, consacrent la confiance que **LA NATIONALE** inspire à tous par sa situation financière exceptionnelle et la scrupuleuse exactitude avec laquelle elle tient ses engagements.

Envoi gratuit et confidentiel de tous renseignements et tarifs demandés à **LA NATIONALE** (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), soit au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, soit aux agents généraux en province.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **BERSÉE**, de **M. Alfred Wattelier**, décédé samedi soir, après quelques jours de maladie, à l'âge de 57 ans, muni des sacrements.

Le défunt, vice-président de la musique municipale, très connu à Bersée et environs, ne comptait que des amis ; son honorable famille, très dévouée à notre œuvre, reçoit en ce moment d'innombrables témoignages de sympathie ; nous y joignons le nôtre.

A **TOURCOING**, chez les Petites Sœurs des Pauvres, de **Mlle Marie-Thérèse Spinewyn**, pieusement décédée à l'âge de 70 ans.

Elle fut, jusqu'au moment où ses forces la trahirent, personne de confiance dans la famille Cuvelier-Lecomte. A Bousbecque, Roubaix et Tourcoing, où elle a passé, elle a laissé de bons souvenirs.

A **MOUVAUX**, de **M. Edouard Delattre**, fondateur de la « Fanfare Delattre », à Roubaix, décédé vendredi soir, muni des sacrements. Il était âgé de 82 ans.

Les funérailles auront lieu, en l'église Saint-Germain, mardi à 10 heures ; le corps sera ensuite conduit à Roubaix pour être inhumé dans le caveau de famille.

Jeudi, à **LYNCK**, on célébrait les funérailles d'**Octavie Dedecker**. Cette bonne vieille personne, universellement aimée et estimée, a été enlevée bien vite à l'affection des siens. Le bon Dieu, cependant, lui a laissé le temps de recevoir les derniers sacrements en pleine connaissance et avec de vifs sentiments de piété. Au ciel elle trouvera la récompense de sa vie si profondément chrétienne, toute dévouée au bon Dieu, aux siens, au prochain, dans l'humilité et la simplicité.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Pharmacie J. BEYAERT, lauréat des Facultés catholiques. Maison de toute confiance recommandée par les Docteurs. — Prix modérés. 21, rue Faidherbe, Lille.

ÉCHOS

CONFIRMATIONS

Mgr l'Archevêque-Coadjuteur donnera la Confirmation dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque du 26 avril au 20 juin, en commençant par les décanats de Bailleul et de Merville.

Mgr de Colophon donnera la Confirmation dans l'arrondissement de Douai du 26 avril au 10 mai ; dans la ville de Valenciennes et les environs, puis à Lille et dans les villes environnantes à partir du 11 mai.

UN SCANDALE ADMINISTRATIF

Chose étrange et scandaleuse ! Il y a près d'un mois que le Conseil d'Etat a déclaré nulle l'élection de M. Leuridan comme maire de Sailly-lez-Lannoy, et cette décision souveraine est toujours considérée elle-même comme nulle et non avenue.

On a à Sailly le texte du jugement du Conseil d'Etat, tout le monde le connaît sauf le pseudo-maire et... M. le préfet du Nord, sans doute.

Combien de temps va donc durer encore cette situation unique en France, ce vrai scandale administratif ?

Ah ! s'il s'agissait d'un maire libéral, comme jadis quand il s'est agi du maire de Linselles, les foudres préfectorales ne seraient pas si lentes. Elles seraient... foudroyantes.

Ah ! La loi ! La loi ! Quelle blague, n'est-ce pas, M. Vincent !

C'est pourtant avec tous ces passe-droits, ces illégalités et ces inégalités des citoyens devant la loi, qu'on administre en France. L'arbitraire, le favoritisme, le mépris des règles élémentaires du droit règnent sur toute la ligne.

Tout est pourri dans les rouages gouvernementaux ; étonnez-vous après cela du gâchis.

LA POUDRE MONTAVON GUÉRIT EN 24 heures L'IVROGNERIE

Ce Merveilleux remède a obtenu la *Médaille d'Or* à l'Exposition internationale du Palais des Sociétés savantes, en 1906, à Paris. Il n'existe aucun autre remède aussi efficace au monde. Il s'introduit dans n'importe quelle boisson, sans qu'il soit possible au buveurde s'en apercevoir. Br 6f. 50 franco contre mandat à L. Montavon, ph^en Calais. En vente toutes bonnes pharm^ies

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 20 mars 1909

Présidence de M. GODARD, vice-président

La salle du prétoire est comble, et la majorité du public est venue pour les débats d'une affaire qui passionne tout un quartier de Roubaix.

Voici cette affaire :

UNE SUITE D'UNE PLAINTE POUR VIOLENCES

Incidents d'audience

Le 4 janvier dernier, deux contremaîtres de filature, MM. Crespin Meurisse et Nuyttens, arrivaient à une heure du matin à l'estaminet Labbens, rue de Lenze, 34, où avait eu lieu une ducasse « à pierrots ».

Survint une discussion entre les arrivants et les quelques consommateurs qui se trouvaient encore dans l'estaminet.

Bref Meurisse et Nuyttens furent expulsés. Mécontents, les deux hommes, qui au dire d'un agent, étaient plutôt éméchés, allèrent porter plainte à la police. On les remit au lendemain, et à huit heures du matin ils se présentaient au poste. On essaya de leur faire entendre raison, mais en vain, car à deux heures de l'après-midi ils revenaient au commissariat où ils déposaient plainte à M. Grimaldi, commissaire.

On ouvrit une enquête, et chose bizarre, de plaignants qu'ils étaient, Meurisse devint prévenu : en effet, tous les consommateurs présents lors de l'algarade, prétendirent que s'il avait été expulsé de l'estaminet ainsi que son camarade, c'était à la suite d'un outrage public à la pudeur.

L'instruction fut longue et vient d'aboutir au renvoi de Meurisse devant la correctionnelle, sous cette inculpation.

Il y a une vingtaine de témoins tant à charge qu'à décharge.

Les sept ou huit premiers sont unanimes à confirmer le délit ; les autres viennent surtout apporter des éléments de moralité sur le prévenu, qu'ils représentent comme un très honnête homme, sur lequel on ne peut rien dire.

M. Grimaldi fournit d'ailleurs d'excellents renseignements sur son compte.

Mais un très vif incident se produit quand on entend M. Nuyttens, qui accompagnait M. Meurisse.

Le témoin après avoir prêté serment certifie que tous les faits apportés à la barre sont faux, et que Meurisse n'a jamais fait d'exhibitions obscènes.

M. Cauwès, substitut, demande au Président de faire préciser.

Le témoin maintient sa déposition.

Le substitut demande encore une nouvelle précision que M. Nuyttens accepte.

Se levant alors M. Cauwès demande au Président de faire acte des déclarations du témoin.

Ce qui est aussitôt fait.

Les débats continuent par l'audition d'autres témoins : encore un incident, deux personnes sont en contradiction, elles maintiennent leurs dépositions.

Le tribunal dit que les débats sont clos.

M. Cauwès, substitut, prend la parole. Il dit que M. Nuyttens peut se rassurer, qu'il ne va pas requérir contre lui, mais il tient à l'informer qu'il va nommer un juge d'instruction pour examiner l'affaire.

Quant à l'inculpation, elle est établie, et il laisse à l'appréciation du tribunal la peine à prononcer.

Dans son interrogatoire, le prévenu a nié formellement les faits. Son défenseur laisse le doute et s'en remet au tribunal.

Après quelques minutes de délibération, le tribunal condamne Meurisse à *deux cents francs d'amende*.

UNE VIEILLE AFFAIRE A PÉRENCHIES

Encore un incident d'audience

L'huissier appelle Jean-Baptiste Castelain et donne la liste des huit témoins.

Le prévenu répond et va s'asseoir sur le banc des prévenus d'un air absolument indifférent.

Avant l'audition des témoins, M. Cauwès se lève et fait un résumé de l'affaire que le tribunal a à juger :

Le 22 mai dernier, trois jeunes gens de Pérenchies, Jules Castelain et les sieurs Maufroid et Mundts, étaient condamnés à deux mois et à quarante jours de prison, pour coups de couteau sur un autre jeune homme nommé Desreumaux.

Maufroid et Mundts firent appel et pendant l'intervalle, un incident eut lieu.

Un individu, Jean-Baptiste Castelain, frère du premier prévenu, se prétendit coupable des faits reprochés à Maufroid et à Mundts.

On ouvrit une instruction : tout d'abord Castelain persista dans ses déclarations, mais un beau jour, alors qu'il était convoqué par le juge, il déclara que sa déclaration n'était pas exacte, et que c'était poussé par le père de l'un des inculpés, qu'il avait fait le récit.

Confronté quelques jours plus tard avec les témoins, il revient encore sur sa déposition et il se déclare coupable.

Notons qu'il est simple d'esprit.

On passe à l'audition des témoins.

Le blessé, M. Desreumaux, vient confirmer ce qu'il a toujours dit, à savoir, que Jean-Baptiste Castelain n'avait pas frappé : deux témoins de la scène confirment cette déposition.

On entend ensuite comme témoins, Mundts et Maufroid, et avec eux ce n'est plus la même chose : Jean-Baptiste Castelain est certainement coupable. D'ailleurs c'est lui-même qui s'est accusé du fait. Mais ils ne sont pas d'accord sur la date ; alors que Maufroid prétend que c'est le 23 mai qu'a eu lieu cette déclaration, Mundts prétend que c'est au mois de juillet. Bref c'est un imbroglio.

On passe à l'interrogatoire du prévenu. Il répond d'une voix impassible. Il reconnaît tous les coups de couteau qu'on veut, mais, sur une question du Président, il ne peut dire où il a frappé.

Son attitude est des plus bizarres. A un certain moment, le Président lui demande avec quel couteau il a frappé.

Avec un comme celui-là répond l'inculpé, et naïf, il dépose au tribunal un de ces couteaux flamands à lame fixe, c'est-à-dire à sans d'arrêt.

Cela constitue une arme prohibée, dit le Substitut, et il dépose des réquisitions pour que le tribunal juge le prévenu immédiatement pour port d'arme prohibée.

Il en est ainsi décidé.

Jean-Baptiste Castelain comprend de moins en moins ; à un certain moment on le voit fouiller dans sa poche et on s'attend à ce qu'il sorte encore un nouveau couteau, mais il se ravise et c'est d'un air tout à fait inconscient, qu'il écoute le réquisitoire.

M. Cauwès demande un acquittement pour le délit des coups et blessures, et pour le port d'arme prohibé l'indulgence du tribunal. Mais il s'élève contre certaines responsabilités que la justice découvrira peut-être, et il adresse à certains témoins, l'expression de son mépris.

Après un court délibéré, le tribunal acquitte Jean-Baptiste Castelain, pour le délit de coups et blessures, mais il le condamne à six jours de prison avec sursis et seize francs d'amende pour le port d'arme prohibé.

UN ACCIDENT DE VOITURE-AUTOMOBILE

Paul Lejeune, chauffeur du camion-automobile de la brasse rie Lescornez, à Armentières, passait à Wez-Macquart, quand il entra en collision avec la voiture de M. Six, marchand de pommes de terre, à Capinghem. Le conducteur fut blessé.

Poursuivi pour blessures par imprudence, le chauffeur bénéficiant d'un doute, est acquitté.

COUP DE COUTEAU A CROIX

Le 7 février dernier, une jeune fille de Croix, Adéline Hennard, place des Pavillons, était cruellement frappée à la poitrine d'un coup de couteau, par un jeune homme, Gaston Boone, rue Cugnot, 34, à Roubaix.

La blessure fut considérée d'abord comme mortelle, mais la victime est maintenant dans un état satisfaisant : elle peut venir témoigner à l'audience, mais elle est encore bien faible.

Après plaidoirie de Me Adam, le prévenu, qui n'a pas d'antécédents judiciaires, est condamné à huit mois de prison sans sursis.

AFFAIRES DIVERSES

Six jours et 5 francs par défaut à Auguste Trey, pour rebellion et ivresse. — 15 jours de prison à Adrien Devaux, à Wattrelos, pour coups à son frère et à sa mère. — 50 francs d'amende à Victor Leduc, 40 ans, haleur de bateaux, à Deulémont : au cours d'une discussion avec un de ses concurrents, nommé Dezutter, il l'a précipité dans la Deûle à Deulémont ; celui-ci en a été quitte pour un bain froid.

2 mois avec sursis à Marthe Desquiens, 22 ans, servante, chez M. Lamblin, cultivateur à Wambrechies, pour vol de différents objets au préjudice de son patron.

15 jours avec sursis à Elie Delmée, 19 ans, journalier, à Hem, pour vol d'un sac de blé au préjudice de M. Leplat, cultivateur à Hem.

16 francs d'amende à Marcel Serrurier, à Houplin, a voyagé sans billet.

Une ouvrière de filature, Julienne Vandenbroucke, 17 ans, à Lille, au cours d'une discussion avec sa contre-dame, a jeté contre elle, des rouleaux de cuivre qui, atteignant la contredame à la figure, lui ont occasionné une blessure assez sérieuse au menton. L'ouvrière a été renvoyée de l'atelier. Elle exprime ses regrets. Dans ces conditions le tribunal acquitte la prévenue comme ayant agi sans discernement, mais le président lui fait une sérieuse réprimande.

Louis Groux, sans domicile, fait opposition à un jugement l'ayant condamné à quinze mois de prison pour vol commis au préjudice de M. Alphonse Dupire, 31 ans, rue Pierre-Legrand. Le tribunal confirme le jugement.

LES MENDIANTS

Deux mois de prison à Alphonse Saelens, à Neuville-en-Ferrain, pour coups à sa belle-sœur et bris de clôture.

15 jours à Fienne Adolphe, de Loos ; 48 heures à Sophie Leherot, 37 ans, à Lille ; 6 jours à Louis Gogibus, 69 ans, sans domicile, et à Clovis Lebrun, 56 ans, sans domicile ; 8 jours à Charles Lamotte, pour vagabondage.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXÉVILLE-PAVILLON

POUR Maux de Reins

EMPLOYEZ LE Baume Oméga

Si vous avez les reins faibles et douloureux, si vous éprouvez des douleurs aiguës ou lancinantes, frottez vous bien le soir avec le Baume Oméga ; le Baume pénètrera à travers les pores et ira agir au siège du mal. Il vous soulagera là où tout autre remède a été sans effet.

Prix : 50 centimes, 1 franc et 2 francs.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Madame Veuve THIEFFRY
Née Palmyre-Elisa FIERAERT

décédée subitement à Lille, le 19 mars 1909, dans sa 83e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service Solennels** qui auront lieu le **lundi 22** dudit mois, à 11 h. en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la Liberté, 82, à 10 h. 3/4.

Les Dames sont priées d'y assister.

21,22 m.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 19 mars

Havre, v. fr. Sidon, 1503, Dubetter, dm. Hecquet.
Plata, v. all. Entrerios, 2352, Brunet, dm. Hutter.
Bayonne, v. fr. Marie, 480, Vandenbroucke, dm. Hecquet.
Boulogne, v. fr. Amiral Jauréguiberry, 2144, Migistan, dm. Charg. Réunis.

SORTIES du 20 mars

Londres, sl. ang. Pegasus, 70, Crix, tourteaux, Debaecker.
Ipswich, 3-m. g. ang. Howe, 139, Chappelle, phosphate, Duchateau.
Bouess, 3-m. g. dan. J. Jensen, 174, Larsen, phosphate, Leroy.
Goole, v. ang. Calder, 516, Hernison, dm. Hutter.
Brest, v. fr. Emilie, 145, Lecocq, charbon, Leroy.
Caen, v. fr. Ville de Caen, 36, Le Block, dm. Duchateau.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Middlesbrough 18, v. ang. Clavehill	Dunkerq.
Grimsby 16, st. suéd. Hemland	id.
Falmouth 19, 3m. ang. Ardnamurchan	Iquique

DEPARTS :	ALLANT A :
San-Francisco, 3-m. fr. Jean-Bart	Ipswich
Adélaïde 18, st. Moldavia	Londres
Falmouth 19, 3-m. all. Antuco	Londres
Colombo 17, st. Wennington-Hall	Nantes
Callao 16, st. Willow-Branck	Liverpool
Rosario, st. ang. Blacktor	R.-U. ou Cont.

PASSAGES. — Gibraltar 18, st. ang. Dyle, all. de Carloforte à Dunkerque.

St-Vincent (CV) 19, st. Arroyo, Bahia à Dunkerque.

Malte 18, st. ang. City of Glasgow, Calcutta à Londres et Dunkerque.

RENCONTRE, le 14 février par 36° Sud et 51° Ouest, le 4-m. fr. Valparaiso, all. de Shields à Valparaiso.

AFFRETEMENT. — St. ang. Skipton Castle, de Port-Tampa à Dunkerque.

MARCHÉS

COURS DES MARCHÉS DES AVOINES DE LA RÉGION DU NORD

LILLE, le 20 mars 1909

Avoines jaunes. — Courant, 18,60 nominal ; prochain 18,75 nominal ; mai-juin 19,10 nominal ; 4 de mai, 19,50 nominal ; juillet-août 19,75 nominal. Tendance calme. Stock 600 qx.

Avoines blanches. — Courant 18,85 nominal ; prochain 19,10 nominal ; mai-juin 19,50 acheteur ; 4 de mai 20,30 vendeur ; juillet-août 20,10 nominal. Tendance calme. Stock 300 qx.

Estaires, 18 mars 1909.

Froment, les 80 kil.: 18... à 18,75
Haricots, les 85 k.: Gros pieds, 23 à ..; lingots 25... à .....
Pois verts, les 85 kil.: 28 à .....
Avoine, les 100 kil.: 18,50 à .....
Fèves, les 85 kil.: ... .
Paille de froment, les 1000 kil.: 26 à ...
Foin de trèfle, les 1000 kil.: 110.
Pommes de terre, les 100 kil.: Lesquins, 7..; marjolaines, 10...; longues-roses, 11... à ...
Magnums, ...: Beauvais, 5,25 à ..
Porcs, par demi, le 1/2 kil.: 0 70
Lard frais 1re q., le 1/2 kil.: ..0
Jambons, le 1/2 kil.: 1 10; jambonnettes, 0.75
Lard fumé vendu sur les plancs, le 1/2 k., 0.80.
Graisse fondue, le 1/2 kil.: 0.90.
Tourteaux de lin, 21,.. à ..; de colza, 18...; mélasses à base de lin, ...
Graine de lin, à 25... à .. l'hect.

Valenciennes, 20 mars.

Sucres bruts disponibles (premiers jets)	27...	
— — à livrer . . 2e (jets)	26,50	
Farines 1re qualité.	31,10 à	32...
» 2e qualité.	31...	...
Blés blancs 1re qual. les 80 kil.	1re 25	19...
» 2e »	18.75	.....
» 3e »	.....	.....
Avoines 1re qual., les 100 kil. .	18,75	.....
Escourgeons.	12.50	.....
Seigles.	.....	.....
Cossettes de chicorée lavées .	15,50	.....
Id. id. non lavées	14,50	.....

Stocks des Entrepots de l'arrondissement de Valenciennes au 19 mars 1909. — Entrepot de Valenciennes, 112.790 sacs de sucre, dont 36.119 de sucre blanc et 77.671 de sucre roux. Entrepôt de Lourches, 29.700 sacs de sucre, dont 28.200 de sucre blanc et 1.500 de sucre roux.

Cambrai, 20 mars.

Blés 80 kilos.

Blé bl. n...	18... à 18.75	Seigle l'n.	... à ...
— roux	....	Escour. l'n.	....
— ord. l'n.	17.50 18.25	Avoine n.	17... 18...

Farines 100 kilos

Farine 1re q.	34.50 à	Son.	15... à .....
» 2e q.	33.50		

Huiles 90 kil.

Colz. sout.	85... à	Lins de pays pour peinture	65... à .....
» épur.	90...	Lins étr.	....
Œill. ext.	....	Cameline	....
Œill. fine	105... 115..		

Graines l'hect.

Colza l.	20... à	Lins	20... ...
Œillette.	25... 25.25	Cameline	11... 12...

Tourteaux les 100 kil.

Colza pays	13.75 à 15 50	Lin.	17.50 à ...
» étrang	....	Cameline	....
Œillette .	19...	Pavots .	15... .....

Fourrages

Foin les 750 k.: luzerne et paille-blé les 520 kil.

Foin. 1re q.	60 à 65	Luzerne, 2e q.	45 à 50
» 2e q.	75 à 80	Paille-blé, 1re q.	20 à 25
Luzerne, 1re q.	50 à 55	» 2e q.	15 à 20

Bestiaux (marché du 19 mars).

Veaux amenés : 28 gras, » maigre.
— (prix du kilog sur pied)..... 1 10 à 1.25
Porcs (prix du kilog sur pied)..... 1, 5 à 1,10

ARRAS, du 20 mars.

GRAINS (l'hect.)		FARINES (100 kil.)	
Blé bl. n.	....	1re qual.	38... .....
Blé v.	....	Son.	16... .....
Blé r. n.	....	GRAINES (l'hect.)	
Blé r. v.	....	Œil. n.	....
Seigle	....	Colza n.	....
Escourg.	....	Lin n.	....
Orge	....	Cameline	....
Avoine	17.50 18.50		

HUILES

Œillettes	99...
Colza étranger	71...
Lin Plata	55.50

TOURTEAUX

Œillettes	16.75
Cameline	14.25

Marché aux vaches. — On avait amené environ 850 vaches, génisses et taureaux.

Transactions plus actives, maintien des cours.

On vend la flamande prête ou fraîche vêlée de 450 à 620 francs.

La bourbaisienne de 400 à 520 fr. et la picarde de 200 à 400 francs.

Les alainières ont un cours très ferme. Elles valent suivant âge et qualité de 0,85 à 1 fr. le kilo vivant.

Le cours de la bête grasse est plus soutenu parce que la bête grasse est rare sur le marché. Il varie, suivant jeunesse et qualité de 0,65 à 0,90 le kilo vivant.

AIRE, 19 mars.

35 Blé	18... à 19...	Pois	..... à .....
5 Seigle	....	Colza	....
.. Escourg.	....	Gr. de lin	....
77 Avoine	8... 8,50	Œillettes	....
40 Fèves	16.50 18...	Cameline	....
.. Haricots	....	Poulets	....

PAPIER FAYARD

UN SIÈCLE de SUCCÈS. Remède souverain contre les RHUMES, INFLUENZAS, BRONCHITES, OPPRESSIONS, LUMBAGOS, RHUMATISMES, INFLUENZA, BRÛLURES, PLAIES et BLESSURES. Top...ue excellent contre Cors et Oignons. Gros : FAYARD, BLATS & Cie, Paris. Détail : Toute Pharmacie.

VINS DE BORDEAUX

expédiés en toute confiance PAR

MAURICE MOREAU

Propriétaire du CRU DE GRAVILLONNE à SAINT-LAURENT-MÉDOC (Gironde)

Propriété possédée par la famille depuis 1780

FOURNISSEUR de la *Croix du Nord*

Représentants demandés pour régions encore libres

VERMIFUGE INCOMPARABLE Chasse tous les Vers Guérit les Convulsions SIROP Souverain PIVOT

Pa^is PUY, Grenoble, savoie Traité sur les Vers

2 flacons 1f contre mandat-poste de 4 fr. 50

Dépôts : à Lille, Pharmacies de France, Gobert, Collardet, Daujou ; à Roubaix, Wattrelos ; à Calais, Veniez ; à Arras, Bonnefoy.

Vient de Paraître le PETIT MANUEL DE LA BOURSE

Expliquant avec la plus absolue indépendance le fonctionnement de la Bourse. — Ses avantages et ses dangers mis à la portée de tous.

ENVOI FRANCO CONTRE 1 FRANC.

Concessionnaire : BULLIER, 18, rue de Louvois, Paris.

Les Acheteurs de CHRONOMÈTRES, MONTRES, PENDULES

ont le plus grand intérêt à consulter les *Catalogues illustrés* envoyés franco par F. AMIET Anc. Directeur de l'Ecole Municipale d'Horlogerie, Fournisseur du Chronomètre offert par le Diocèse au Souverain Pontife.

MAISON FONDÉE en 1794 — BESANÇON (Doubs)

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste

Hernies (guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.

Varicocèle, - Hydrocèle, - Difformités

Radicalement guéries par procédés spéciaux. Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, en son Institut, 79, rue de l'Institut, à JUMET-Heigne, près de Charleroi (Belgique).

Sœurs de Charité. — Aumôniers

Maladies de peau, Vices du sang

PLAIES, ECZÉMAS, DARTRES, etc.

Guéris par le

Traitement DE LEZENNE

Milliers d'attestations de personnes guéries et malades parfois depuis plus de 20 ans.

Franco contre 6 fr. en mandat

PH. PRUVOST, 7, rue des Arts, LILLE

Le MEILLEUR CAFÉ *est le CAFÉ FIN de la MAISON* WATERLOT-LAMBELIN

Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE

René CARTON, successeur.

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina, spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les Entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons

BOURSE DE LILLE

DU 20 MARS	Cours du jour	Cours précédent
CHARBONNAGES		
Albi (2 janvier 1909)	— —	— —
Aniche (31 décembre 1908)	— —	7320 —
Anzin (1er juillet 1908)	— —	— —
Blanzy (1er décembre 1908)	— —	— —
Bruay entière	955 —	955 —
Bruay 1/2e (15 février 1908)	96 75	96 75
Bully-Grenay (15 nov. 1908)	4755 —	— —
— 1/50e (15 nov. 1908)	96 25	96 25
Campagnac (1er juill. 1905)	— —	— —
Carvin 5e (1er sept. 1908)	— —	461 —
Carvin entière (3 septemb.)	— —	— —
La Clarence (Origine)	265 —	261 —
Courrières (30 sept. 1908)	2840 —	2845 —
Crespin tit. verts (origine)	— —	— —
Douchy (31 décembre 1908)	— —	1022 —
Dourges 100e (1er mai 1908)	325 —	325 —
Drocourt 1800 (3 oct. 1908)	— —	— —
Drocourt 10e (1er oct. 1908)	502 —	502 —
Drocourt 3500	— —	— —
Drocourt le 10e	502 —	502 —
Epinac	— —	— —
Escarpelle (1 déc. 1908)	— —	980 —
Ferfay (2 janvier 1908)	— —	— —
Ferques (origine)	58 —	58 —
Flines-Raches (coup. att.)	63 25	62 —
Lens entier p. (30 sept. 08)	880 —	885 —
Lens 10e (30 sept. 1908)	87 75	87 50
Liévin (1er décembre 1908)	4225 —	4225 —
Liévin 300e	140 25	140 25
Ligny-l-Aire (15 juin 1908)	649 —	649 —
Marles 30 % (15 juin 1908)	2355 —	2365 —
Marles 70 % (2 janvier 1909)	— —	9095 —
Marles 20e (2 janvier 1909)	154 —	155 —
Meurchin ent. (31 août 1908)	— —	— —
Meurchin 5e (31 août 1908)	2740 —	— —
Nord d'Alais (origine)	250 —	— —
Ostricourt (10 janvier 1908)	— —	— —
Thivencelles (1er juill. 1908)	— —	970 —
Vicoigne act. (15 nov. 1908)	1490 —	1499 —
Vicoigne 10e	151 —	150 75
BANQUES (Actions)		
Crédit du Nord	— —	680 —
Verley-Decroix	— —	1305 —
Devilder et Cie	1105 —	1105 —
VALEURS DIVERSES		
Gaz de Wazemmes	— —	543 —
Rousseau	— —	400 —
S.Sauv^-Arras (15 janv. 08)	— —	235 —
Biache S-Vaast (15 juil. 08)	— —	3815 —
Denain-Anzin (1er déc. 08)	2150 —	2150 —
Forges-S-Amand (30 juin 08)	— —	740 —
Senelle (30 juin 1908)	— —	510 —
Margarine-Béth. (1er oct. 08)	209 75	209 75

Imp. « Croix du Nord », 15, r. d'Angleterre. Lille.
Le gérant : Ch. VÉRIN.

FEUILLETON N° 25

Midi à quatorze heures

Par M. LA BRUYÈRE

Muller n'avait pas eu la présence d'esprit de fermer assez tôt les volets ; on l'apercevait affolé, fuyant de chambre en chambre, avec le désespoir de ne pas rencontrer une issue libre. Chaque fois que sa silhouette pantelante, son masque d'agonie apparaissaient à travers les vitres, des hurlements partaient de toutes les bouches.

— A la lanterne ! à la lanterne ! clamaient-ils ! Nous ne voulons plus d'étrangers pour nous exploiter !... L'usine aux Français... ou au feu !...

Alain sentit un souffle de mort l'envelopper tout entier, mais en même temps la sublime lumière de la foi le fortifia de ses vertus surnaturelles. Dans une ardente prière, il se recommanda au Dieu de sa jeunesse... au Dieu de Féva... le Dieu qu'il adorait désormais de toute la ferveur de son être régénéré, et, tirant son mouchoir, il l'agita ainsi qu'un drapeau de parlementaire.

Cet acte inattendu provoqua un arrêt dans le tumulte ; il en profita pour haranguer ces forcenés :

— Mes amis, leur dit-il en substance, on a proposé parmi vous une calomnie en vous contant que vos patrons vous sacrifialent... qu'ils avaient cédé notre fabrique, notre industrie à des étrangers... J'en connais un, au moins, qui ne consentira, pour aucun prix à cet abandon... Et celui-là : c'est moi... J'arrive, au contraire, au milieu de vous pour ne plus vous quitter... je rachète la part des actionnaires, de ceux qui pourraient gêner mes projets... je dirigerai vos travaux... il n'y aura plus d'intermédiaire... et je suis Français comme vous... aussi bon Français que vous, je m'en flatte...

Deux courants se produisirent, parmi la troupe houleuse, un, favorable, l'autre, de méfiance mauvaise, habilement exploitée par les meneurs. Plus hardis, ceux-ci s'avancèrent tout contre la tribune improvisée.

— Vous pérorez bien, vociféraient-ils, mais qui êtes-vous ?... De quel droit nous parlez-vous ainsi ?... Qui nous prouve que vous ne nous débitez point encore des menteries ?... Prenons des gages d'abord... En avant, compagnons !...

Les premiers rangs s'ébranlèrent, les haleines enflammées d'alcool brûlaient le visage du courageux jeune homme :

— Mes amis !... supplia-t-il, étendant les bras, afin de protéger la fragile barrière qui les séparait de Muller. Mes amis ! je vous jure...

— Vous jurez... vous jurez... qui nous garantit ce serment ?...

— Moi !... s'écria une voix vibrante. Moi, qui suis l'amie de vos filles... la grande sœur de vos petits enfants... Moi qui vous aime tous... me croirez-vous si je vous l'affirme : celui-ci est mon fiancé... bientôt mon mari, j'espère... Et cette tâche, qu'il embrasse solennellement aujourd'hui, je l'aiderai à la remplir !...

Féva, ange de miséricorde, s'était glissée derrière Alain et sa main saisissait la sienne.

O félicité suprême !... Entendre un tel aveu, après de telles angoisses !... Quelle preuve d'amour plus forte pouvait-elle donner, cette idéale créature, qui, après avoir envoyé l'élu de son cœur au devoir, venait partager le danger...

L'effet de cette intervention tint du miracle, tant fut soudain le revirement qui transforma les injures en ovation enthousiaste. Il est au fond si généreux, notre peuple de France !... et on l'émeut si aisément par le courage et la bonté !

Pour échapper aux transports de la foule, l'héroïque jeune fille et son fiancé furent obligés de commander un punch monstre et d'envoyer leurs nouveaux amis le boire à